



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 23

République Française

Délibération N° 2022-75
Conseil Municipal 6 Juillet 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 30 Juin 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – G. MIGNON – M.H. AUBINEAU
T. DEGRANDE – G. MICHELY – JP DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F.
GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – J. MARTINEAU – P. MAURY –

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : B. LAFAYE donne pouvoir à K.
GAI – M. VILLEGGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – P. FREON donne pouvoir à J.L. LEVESQUE –
M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS – P.
ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – H.
ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL –

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : S. BUTET – S. DELIMOGE – C. RAFIN
CONSEILLER MUNICIPAL NON EXCUSÉ : P. BERTON

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Emilie CLEMENTEL

AVANCEMENT DE GRADES 2022 – CRÉATION D'EMPLOI

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité
par l'organe délibérant de ladite collectivité ;
VU la délibération du 31 Mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades ;
VU la délibération du 17 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion ;
VU l'arrêté s'en suivant pris par le Maire en date du 30 décembre 2020 ;

Considérant la volonté municipale d'inscrire au tableau d'avancement de grades un
agent promuable au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
Considérant les dispositions préalables à la création des emplois par avancements de
grade consistant en l'établissement du tableau annuel d'avancement de grade par
arrêté du Maire et de sa publication par le Centre de Gestion de la Charente.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR
23 VOIX POUR** :

- DECIDE au titre des avancements de grades pour l'année 2022 la création d'un
emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01 octobre 2022.
- MODIFIERA en conséquence le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville exercice 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE